



Règlement courses : nouveautés CLM x 4

A - Contre la montre-par-équipes

Minimes maxi 15 km uniquement associé à un ou plusieurs autres minimes, sans ajout de matériel spécifique CLM.

La formule de classement est laissée à l'initiative des Clubs.

B – Championnat des clubs contre-la-montre par équipe de quatre (par trois pour les Féminines – Minimes)

Les points suivants sont attribués à chaque participant :

- Catégorie 2 2 points
- Catégorie 3 3 points
- Catégorie 4 4 points
- Cyclo 16 à 49 ans 4 points
- Cyclo 15 ans 5 points
- Catégorie 5 5 points
- Cyclo 50 à 59 ans 5 points
- Catégorie 6 6 points
- Cyclo 60 ans et + 6 points
- Catégorie Féminines 7 points
- Catégorie Minimes 7 points

L'addition des points des 4 coureurs détermine leur catégorie de classement pour les coureurs d'un même club. Les équipes composées de coureurs de Clubs différents pourront prétendre aux titres, classements et résultats dans la presse aux conditions suivantes :

1 – mixage des Clubs uniquement FSGT 71

2 – catégorie identique pour les 4 coureurs

3 – avoir effectué 3 courses FSGT ou CLM

Les catégories de classement se définissent comme suit :

- Catégorie 2 7 à 10 points
- Catégorie 3 11 à 14 points
- Catégorie 4 15 à 18 points
- Catégorie 5 19 à 22 points
- Catégorie 6 23 et +
- Catégorie Féminines Equipe de 3 Féminines en catégorie Féminines
- Catégorie Minimes Equipe de 3 Minimes

Le temps est pris sur le 4^{ème} équipier ou sur le 3^{ème} pour les Féminines – Minimes

Les modifications apportées au règlement FSGT sont mises en place afin de faciliter la participation de tous les clubs.

Le Président
Alain Bessonnat